

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU
DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24_05_13-DE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.05.13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET
INFORMATION –
RAPPORT ANNUEL
2023 SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DE
SERVICE PUBLIC
D'ACCUEIL EN
CENTRE DE LOISIRS

En vertu de l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique, l'Association Institut de Formation d'Animation et de Conseils (IFAC) a remis le rapport annuel couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour la gestion de l'accueil collectif de mineurs à la Commune qui doit le mettre à disposition des usagers, des élus (L1411-3 du CGCT) et des administrations.

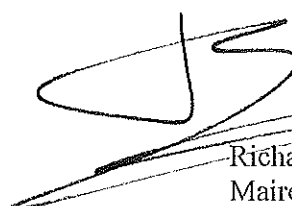
Ce rapport et l'avis du Conseil Municipal seront mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT par voie d'affichage et auprès du Service Enfance, Scolaire, Jeunesse.02

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de service public d'accueil en centre de loisirs.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 17/12/2024
et de la publication le : 17/12/2024


Richard MALLIÉ
Maire.

